



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT RÉGIONAL DE VERSAILLES GRAND PARC PROJET D'ÉTABLISSEMENT - 2018-2022

juin 2018





SOMMAIRE



Introduction	4
Contexte et acteurs	8
<ul style="list-style-type: none">• Une construction progressive• Les acteurs : établissement en régie et associations	
Enjeux et objectifs du projet d'établissement	14
<ul style="list-style-type: none">• Objectifs• Actions prioritaires	
Des parcours d'études adaptés	17
<ul style="list-style-type: none">• Un schéma à plusieurs entrées• Cursus général• Cursus renforcé• Alternatives aux cursus• Complémentarité avec les écoles associatives	
Une saison artistique intercommunale	28
<ul style="list-style-type: none">• Action culturelle et nouveaux publics• Résidences d'artistes• Ecole du spectateur	
Un projet culturel à l'image du territoire	36
<ul style="list-style-type: none">• Localité et intercommunalité• Des racines et des ailes	
Moyens alloués	41
<ul style="list-style-type: none">• S'inscrire dans la continuité• BP2018	
Conclusion	47



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération



INTRODUCTION





INTRODUCTION

Nouvel établissement multi-sites, le Conservatoire de Versailles Grand Parc (classé à Rayonnement Régional) est constitué des écoles de musique de Buc et de Jouy-en-Josas, du Conservatoire de Rocquencourt, du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles et du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Viroflay précédemment en régie directe sur le territoire.

La compétence de gestion des équipements culturels, et en particulier des écoles de musique et conservatoires, a été confiée à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en 2010. Les premières années ont été essentiellement consacrées à la création de plusieurs **temps forts** et projets musicaux permettant aux élèves et professeurs des différents établissements de **faire connaissance**, à la mise en forme d'un **environnement professionnel partagé** (convergences administratives et financières) et à un audit et des accompagnements spécifiques des structures associatives.

Un premier projet intercommunal composé des **projets d'établissement des 4 structures** en régie a été adopté en avril 2012, permettant essentiellement de compléter l'offre de chacun des établissements pour **répondre aux attentes** en instance **des publics**.



INTRODUCTION

Progressivement, des particularités pédagogiques se sont détachées, des croisements de parcours d'élèves se sont opérés et les master-classes des uns ont fait écho aux projets de résidence ou aux concerts thématiques des autres. Aucune logique d'harmonisation stricte ou de mutualisation ne prédominait alors, c'est plutôt la recherche de plus-values pédagogiques et artistiques qui guidait les actions portées par l'intercommunalité.

Au printemps 2015, Versailles Grand Parc a mobilisé les équipes de direction pour **franchir une nouvelle étape** dans la **valorisation** et l'**adaptation de l'offre publique intercommunale**. Pendant près de deux années, différents groupes de travail ont été mis en œuvre avec les professeurs et les partenaires.

Un **nouveau schéma des études** et une **nouvelle structure**, le **Conservatoire de Versailles Grand Parc**, sont l'aboutissement des recherches d'harmonisation, d'équité et de valorisation de l'offre territoriale.



INTRODUCTION

Réponse à la **mutation du territoire de référence** des établissements (de la commune à l'intercommunalité), cette nouvelle structure est issue de la **concertation avec les équipes** et de l'observation des **évolutions des métiers**, des **pratiques** et des **attentes des publics** en matière d'enseignement artistique et d'action culturelle.

Initiée en janvier 2018, elle se veut porteuse d'une offre d'enseignement artistique **harmonisée et harmonieuse**, riche de parcours d'enseignement qui répondent aux enjeux pédagogiques, artistiques et de politique culturelle publique actuels.

Sa mise en œuvre fait l'objet du présent projet d'établissement élaboré pour la période 2018-2022. La réflexion intègre les enseignements dispensés dans les **écoles de musique associatives** qui constituent des composantes à part entière de l'offre territoriale.



CONTEXTE ET ACTEURS

Dix-neuf communes composent la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Créée en 2010, l'ambition de l'intercommunalité est de mettre en commun des compétences et de développer des synergies entre les villes afin d'optimiser en coûts et en efficacité les services de proximité aux 270 000 habitants concernés.

La culture, et en particulier la gestion des équipements d'enseignement artistique, est la 2^{ème} compétence en relation directe avec les publics.



UNE CONSTRUCTION PROGRESSIVE

Le projet d'enseignement artistique de Versailles Grand Parc s'est construit sur plusieurs années, au fil des échanges, concertations et expérimentations avec les élus, les équipes pédagogiques, administratives et techniques et les usagers.

Les étapes clés de cette construction sont les suivantes :

- janvier 2010 : **transfert** de la compétence culture - enseignement musical à la Communauté d'agglomération (5 établissements en régie, 6 écoles associatives)
- avril 2012 : vote d'un premier projet d'enseignement artistique intercommunal (actions transversales) et de **quatre projets d'établissement**
- mars 2015 : initiation et vote d'une première étape d'**harmonisation de la grille des tarifs** des établissements (adoption du calcul selon quotient familial, grille de lecture des cursus commune)
- avril 2015 : commande des élus afin que l'équipe des directeurs d'établissement étudie une **meilleure lisibilité de l'offre intercommunale**



UNE CONSTRUCTION PROGRESSIVE

- rentrée 2015-2016 : lancement de la **première saison artistique intercommunale** (conception et programmation partagée des projets) ; lancement des **groupes de travail** avec les professeurs sur l'offre intercommunale ; double mission confiée aux directeurs (par établissement et en transversal)
- mars 2016 : adoption par les élus d'un **projet d'enseignement artistique pour 2016-2019** précisant les orientations souhaitées
- juillet 2016 : séminaires avec les enseignants puis l'équipe de direction sur les **contenus et contours de l'offre** d'enseignement intercommunale
- septembre-décembre 2016 : première trame du **schéma des études** intercommunal ; mise en place de départements pédagogiques transversaux avec élection des professeurs coordinateurs
- mars 2017 : 1^{er} **conseil pédagogique intercommunal** ; ajustements du schéma des études
- juillet 2017 : séminaire avec les enseignants sur les **référentiels** pédagogiques
- rentrée 2017-2018 : lancement du **nouveau schéma** des études artistiques intercommunal ; déploiement de **moyens complémentaires** ; présentation du nouvel **organigramme**
- janvier 2018 : début de la mise en place du nouvel organigramme
- mars 2018 : 1^{er} **conseil d'établissement** du CRR Versailles Grand Parc - établissement multi-sites
- avril 2018 : adoption du règlement des études par le Conseil pédagogique



LES ACTEURS

Le Conservatoire de Versailles Grand Parc est constitué des publics, équipes et équipements des précédents établissements en régie implantés dans les communes de Buc, Jouy-en-Josas, Rocquencourt, Versailles et Viroflay.

A la rentrée 2017-2018, l'établissement compte 2466 élèves (2571 parcours d'études) parmi lesquels :

- **1484** élèves en cursus général et spécifiques musique
- **328** danseurs
- **40** comédiens
- **380** musiciens et danseurs en cursus renforcé (CHAM primaires, CHAM et CHAD collège, TMD)
- **116** musiciens et danseurs bénéficiant d'aménagements horaires avec leur établissement scolaire (Collège de Viroflay et Lycée de Versailles)
- **49** étudiants en enseignement supérieur
- **288** élèves en « alternatives au cursus » **et 85** en parcours « adultes »



LES ACTEURS

L'équipe pédagogique du CRR de Versailles Grand Parc est constituée de **149 enseignants** (57 PEA, 89 AEAP, 3 AEA) dans **55 spécialités musicales, 2 spécialités chorégraphiques et en art dramatique**.

Ils dispensent près de **1910 heures d'enseignement hebdomadaire**.

Au-delà des espaces de leur classe et des échanges avec les collègues de leur spécialité, les professeurs élaborent programmes et projets au sein de **15 départements pédagogiques** (bois, cuivres, cordes, polyphoniques, piano, jazz, musiques anciennes, musiques actuelles amplifiées / musique assistée par ordinateur, culture, formation musicale, accompagnement, chant choral, pratiques collectives, danse et art dramatique).

Un directeur, un directeur adjoint et une secrétaire générale conduisent le projet. Ils sont accompagnés pour ce faire par quatre conseillers aux études (dont deux également responsables de sites).

Les services administratifs et techniques sont organisés à l'échelle transversale autour des **six métiers supports** que sont l'accueil et l'orientation des publics, la scolarité, la production, la régie technique, la parthèque et les finances.

L'établissement est implanté sur **sept sites** dans **quatre communes**. Deux sont équipés de **trois studios de danse neufs**. Tous ont fait l'objet de **travaux d'extension, de rénovation** (voire de réhabilitation complète à Versailles) ces dernières années.



LES ACTEURS

Les **écoles de musique associatives subventionnées** par la Communauté d'agglomération sont au nombre de **7**, dans **9 communes**. Elles accueillent en 2017-2018 **1611 élèves** encadrés par **127 professeurs** pour **855 heures d'enseignement hebdomadaire**.

Versailles Grand Parc porte aujourd'hui près de 60% des charges d'activités de ces structures.

Réunis au sein de Versailles Grand Parc ce sont donc près de **4100 élèves (jeunes enfants, enfants, adolescents, étudiants et adultes)** qui sont concernés par ce projet d'établissement.

3 autres écoles associatives (environ 1400 élèves) implantées dans trois **communes importantes** de Versailles Grand Parc n'ont pas encore été transférées à l'intercommunalité. L'étude de leur **intégration** sera menée dans le cadre de ce projet.

En amont du conseil communautaire et du bureau des maires, les actions et projets du Conservatoire sont étudiés par les membres de la **commission culture** de Versailles Grand Parc. Elle est composée de **22 élus municipaux et/ou communautaires** majoritairement investis dans les champs culturel et associatif.



ENJEUX ET OBJECTIFS





OBJECTIFS

L'enjeu majeur de ce projet d'établissement est une mise en œuvre et un déploiement réussis de la nouvelle structure qu'est le Conservatoire de Versailles Grand Parc.

Ancrage territorial et attractivité, structuration et accompagnement des différents parcours d'études, organisation et dynamique d'équipe, développement culturel et rayonnement artistique sont autant de problématiques qui mobilisent les acteurs de l'établissement et de l'intercommunalité, au profit de publics élargis.

Faire vivre, conforter, développer

Définis pour 2018-2022, les principaux objectifs visés par ce projet d'établissement sont les suivants :

- Mettre en œuvre, dans les sites, les différents **cursus et parcours d'études** proposés au sein de l'offre d'enseignement artistique, les expérimenter au fil des années et, éventuellement, les ajuster
- Affirmer une **saison artistique** enracinée, à divers titres, sur le territoire
- Définir et développer les complémentarités avec les **écoles de musique associatives**
- Améliorer encore davantage la **lisibilité** et la **visibilité** de cette offre intercommunale pour les publics
- Installer (entre janvier et juin 2018), organiser et faire vivre la nouvelle **équipe de direction** et le fonctionnement transversal et par métier des équipes administratives et techniques
- Veiller à la poursuite de la construction et à l'animation des **équipes pédagogiques** au sein des spécialités, des départements pédagogiques et des projets



ACTIONS PRIORITAIRES

Les **trois principaux axes d'actions** qui seront mis en œuvre pour répondre aux objectifs sont :

- l'organisation des parcours d'étude à l'échelle du territoire
- les choix de conception, de développement et de diffusion de la saison artistique intercommunale
- l'affirmation de ce projet d'établissement au regard de l'identité et du projet de territoire de Versailles Grand Parc.



DES PARCOURS D'ÉTUDES ADAPTÉS

L'offre de formation est composée de différentes propositions qui se distinguent par leurs objectifs (initiation, formation des amateurs, formation des futurs professionnels) et par leur organisation (cursus général, cursus spécifiques, cursus renforcés, alternatives aux cursus).

Ces caractéristiques illustrent les orientations pédagogiques et de politique publique d'enseignement artistique choisies par Versailles Grand Parc.





UN SCHÉMA À PLUSIEURS ENTRÉES

« Définir des parcours d'études partagés, mieux adaptés aux attentes des publics et aux exigences des apprentissages artistiques »

Soulevée dès 2015 par Versailles Grand Parc, cette problématique est à l'origine même de la création du nouvel établissement multi-sites. Elle se traduit aujourd'hui par l'affirmation d'un schéma des études, combinaison des organisations précédemment établies et des innovations souhaitées par les équipes pédagogiques.

Au cœur de cette offre : l'élève et une volonté ferme des équipes d'être à l'écoute des aspirations de chacun, tout au long de son parcours d'études.

Le schéma des études s'articule autour de **3 propositions principales** : un **cursus général** (incluant quelques déclinaisons dites « cursus spécifiques »), un **cursus renforcé** et des **propositions alternatives** à ces cursus. Au gré de l'évolution des envies, attentes et capacités de chaque élève, le **passage d'un dispositif à un autre** est envisageable selon différentes modalités.

Dans tous les cas, les valeurs d'**engagement personnel**, d'assiduité aux cours, de goût de l'effort et de disponibilité aux propositions de l'établissement sont requises. Une attention particulière est portée aux **pratiques musicales collectives** placées au cœur du projet pédagogique et à l'intérêt pour les programmations de **spectacle vivant** développées par les structures professionnelles de diffusion artistique partenaires du Conservatoire.



CURSUS GÉNÉRAL

Faisant référence aux Schémas d'Orientation Pédagogique ministériels, principal héritier des parcours d'études diplômants proposés dans les différents établissements qui composent aujourd'hui le Conservatoire de Versailles Grand Parc, le cursus général touche près de 1400 élèves.

Ces études, organisées en trois cycles dans la continuité d'un cycle initial, chacun défini par des objectifs propres, conduisent, au terme du parcours, à une pratique choisie et autonome de la musique, de la danse ou du théâtre en amateur attestée par la délivrance d'un certificat d'études artistiques.

La mise en œuvre d'un cursus général harmonisé à l'échelle intercommunale a été initiée à partir de la rentrée 2017-2018. Les certifications communes sont programmées sur plusieurs années, au fil de la progression des élèves dans leurs études.

Développer le collectif

- Placer les **pratiques collectives** au cœur du projet pédagogique
- Encourager les enseignements instrumentaux en **format semi-collectifs** dès la 1^{ère} année d'apprentissage
- Introduire des cours de **chant choral** sur tous les sites pour le cycle initial et le 1^{er} cycle
- Donner accès à une ou plusieurs pratiques collectives **dès le 1^{er} cycle**



CURSUS GÉNÉRAL

Construire un socle partagé

- Faire reposer ce cursus sur un **cycle initial complètement nouveau** et partagé sur tous les sites
- Elaborer, au sein des départements pédagogiques et par spécialité, des « **référentiels pédagogiques** » au travers desquels l'ensemble des professeurs définit les objectifs et les attendus pour chaque grande étape de formation des élèves
- Mettre en œuvre, dès la rentrée 2018-2019, des **tests d'aptitude et concours d'entrée communs** à l'ensemble des sites pour garantir l'équité sur le territoire
- Délivrer pour avril 2020 un **Brevet d'Etudes Musicales** Versailles Grand Parc
- S'appuyer sur ces nouveaux repères pour **caractériser** et positionner l'offre des **écoles associatives**
- Se donner le temps d'**expérimenter** le schéma et de le réviser si nécessaire

Affirmer des cursus spécifiques

- **Décliner** le schéma général établi et **se doter de moyens adaptés** pour certains départements pédagogiques ou spécialités qui le requièrent (formats de prise en charge des élèves, place des pratiques collectives, temps de cours, certifications...) : musiques actuelles amplifiées, chant lyrique, grands débutants
- Délivrer ces enseignements sur un ou plusieurs sites bien identifiés mais pas forcément sur tous : plus que sur la proximité, les **moyens** doivent ici être mis au service d'**enseignements les plus complets possibles** (disciplines complémentaires, expériences des enseignants, locaux adaptés...)
- Valoriser ces cursus spécifiques pour **encourager la diversification** de l'offre et les publics



CURSUS RENFORCÉ

Porteur d'enseignements « historiques » du territoire, le cursus renforcé est développé grâce aux liens avec l'Education nationale (Classes à Horaires Aménagés et Aménagements horaires) et avec l'Université pour un cursus d'enseignement supérieur. Il permet aux élèves de suivre une scolarité générale où les enseignements artistiques sont intégrés au parcours scolaire puis universitaire. Il ouvre, très régulièrement, aux filières professionnelles.

Préserver et développer cette offre d'exception

- Continuer à être un **établissement de référence** dans ce domaine en Ile de France
- Approfondir et développer les partenariats avec différentes **structures associées** (ex. établissements d'enseignement comme lycée ou université, pôles supérieurs, lieux de diffusion) pour affirmer et affiner les enseignements
- Relever le challenge du **nouveau baccalauréat**
- Relever le challenge des **Enseignements préparatoires** à l'entrée dans les établissements supérieurs d'enseignement artistique
- Développer de **nouveaux partenariats d'aménagement horaires**, notamment pour l'art dramatique



CURSUS RENFORCÉ

Encourager le décloisement entre les filières

- Approfondir le partenariat pédagogique entre les équipes du Conservatoire et celle des établissements partenaires de l'Education nationale
- Développer davantage de **projets de diffusion communs** entre le Conservatoire et les établissements partenaires, en s'appuyant notamment sur des collaborations avec les enseignants en charge des disciplines artistiques
- Favoriser l'accès des élèves du cursus général vers le cursus renforcé ou inversement afin d'adapter le parcours d'apprentissage artistique de l'élève au **déroulement de sa scolarité**



ALTERNATIVES AUX CURSUS

Conformément à la mission première des conservatoires, la majeure partie des publics s'oriente naturellement vers un enseignement en cursus. En complément, ce projet d'établissement fait apparaître une nouvelle composante fondamentale : des propositions alternatives aux cursus. L'ambition est d'accueillir de nouveaux publics, mieux accompagner les entrées dans le cursus et les sorties, permettre aux élèves de circuler d'un dispositif à l'autre au gré des inflexions de leur parcours personnel et d'apprentissage.

Toucher de nouveaux publics

- Explorer des **spécialités, répertoires et formats de cours** moins répandus que dans le cursus général
- Développer, dans les communes, une **communication spécifique** pour faire connaître cette nouvelle offre composée de pratiques collectives et d'ateliers
- Créer des **partenariats avec des structures « relais »** telles que les maisons de quartiers, associations locales, écoles de musique associatives pour informer leurs public, proposer des formules de découverte ou développer des projets pédagogiques en collaboration



ALTERNATIVES AUX CURSUS

Miser sur les pratiques collectives

- Faire toujours reposer ces propositions alternatives sur les pratiques collectives et le « jouer ensemble »
- Affirmer un « parcours pratiques collectives » qui repose bien sur un **objectif pédagogique en collectif**, avec en soutien, l'accompagnement hebdomadaire d'un professeur d'instrument (et non l'inverse)
- **Réunir**, au sein de plusieurs ensembles et ateliers, les élèves du cursus général et le public inscrit dans des parcours alternatifs aux cursus

Améliorer encore l'accompagnement personnalisé des parcours d'études grâce à une offre élargie

- Faire apparaître les propositions alternatives aux cursus comme des **composantes à part entière de l'offre** pédagogique, sans forme de « hiérarchie » avec les parcours en cursus
- **Faciliter les circulations** entre les cursus et les alternatives aux cursus, même pour une année scolaire, pour assurer la plus grande souplesse au parcours d'apprentissage des élèves



ALTERNATIVES AUX CURSUS

Défendre un parcours dédié aux adultes

- Permettre, au travers d'un **parcours réellement dédié** aux adultes **débutants, déjà initiés ou pratiquants confirmés**, qu'ils engagent ou poursuivent une pratique musicale
- **Associer** à l'enseignement d'un professeur d'instrument une participation à au moins un **ensemble vocal ou instrumental** (dès que le niveau le permet)
- Donner accès, à l'échelle intercommunale, aux enseignements de **formation musicale** permettant un apprentissage complet
- Conditionner la **poursuite** du parcours d'un adulte d'une année sur l'autre au **regard de son engagement** dans la formation (et non au nombre de jeunes élèves en attente)
- Proposer des **ateliers** également dédiés aux adultes pour élargir encore les formats d'accès et d'apprentissage



COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES ÉCOLES ASSOCIATIVES

L'offre pédagogique des écoles de musique associatives de Versailles Grand Parc fait référence aux schémas ministériels et se révèle assez proche du nouveau cursus général conçu par le Conservatoire à Rayonnement Régional. A l'échelle des bassins de vie comme du territoire, une réelle complémentarité est à mettre en valeur.

Poursuivre les collaborations, toujours au service des élèves

- Continuer à initier des **projets pédagogiques** mêlant élèves et professeurs des écoles associatives et du CRR (rencontres autour d'une spécialité instrumentale, orchestre symphonique Versailles Grand Parc, interprétation d'une grande œuvre, partages d'auditions...)
- Accompagner des **mutualisations** pédagogiques ou **regroupements** d'activités entre communes limitrophes, dans un but pédagogique et éventuellement financier
- Faciliter les circulations des élèves d'une structure à l'autre (associative ou régie) et travailler sur des **parcours d'apprentissage partagés** (ex. participation aux grandes formations de pratiques collectives là où elles existent) et des **certifications communes**



COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES ÉCOLES ASSOCIATIVES

Rendre l'offre des écoles associatives plus lisibles

- Réaliser une **analyse des schémas des études** de chacune des structures et en proposer une lecture simple pour les publics
- Analyser les **similarités et complémentarités pédagogiques** des associations entre elles et des associations avec le Conservatoire de Versailles Grand Parc, les faire vivre et communiquer auprès des publics

Ajuster l'accompagnement de Versailles Grand Parc

- Poursuivre les **échanges réguliers** avec les équipes pour mieux se connaître et favoriser les projets communs et éventuelles évolutions
- Revoir la **méthodologie de subventionnement** des associations pour sortir des montants historiques hérités des communes
- Adopter une grille d'accompagnement **équitable** et dégager les moyens nécessaires
- Envisager l'**intégration des trois écoles associatives non encore transférées** à Versailles Grand Parc pour compléter l'offre intercommunale et assumer un engagement complet sur le territoire en la matière



UNE SAISON ARTISTIQUE INTERCOMMUNALE

Concerts, spectacles, master-classes, levers de rideau, expositions...

Le Conservatoire présente chaque année près de 250 projets de diffusion aux publics de l'Agglomération et de la région.

Ces projets sont intégrés à la saison culturelle et artistique de Versailles Grand Parc et des communes et lieux de spectacle partenaires.

ACTION CULTURELLE ET NOUVEAUX PUBLICS

La saison est essentiellement constituée des projets pédagogiques avec prestations publiques proposés par les enseignants et/ou élaborés avec les partenaires. Professeurs et artistes invités peuvent être amenés à se produire sur scène aux côtés des élèves.

Chaque projet est examiné dans le cadre d'une commission de programmation qui réunit des représentants de l'établissement et les partenaires associés. Les choix sont opérés au regard de l'intérêt pédagogique et artistiques des projets, de leur faisabilité organisationnelle et financière et des collaborations visées.

Développer les publics

- Prendre le temps, dès la conception du projet avec les professeurs et partenaires, d'**étudier les publics** qu'il pourrait être enrichissant de viser et **déployer les moyens** de communication et de partenariat ad hoc
- Etre davantage **force de propositions** pour des collaborations avec les services des communes ; des accueils ou échanges sont très souvent possibles, encore faut-il prendre le temps de les imaginer
- Poursuivre les prestations en dehors des communes d'implantation du Conservatoire pour **aller à la rencontre** de nouveaux publics
- Créer des **partenariats avec les acteurs locaux**, notamment avec les écoles de musique associatives qui y sont implantées
- Prendre part au **Plan chant choral** dès la rentrée 2018-2019 en intervenant, avec les équipes du CRR, dans des établissements scolaires du territoire



ACTION CULTURELLE ET NOUVEAUX PUBLICS

Assumer une nouvelle mission d'action culturelle, aux côtés des partenaires

- Organiser des prestations à destination des **publics scolaires** et de **centres de loisirs** des communes de l'Agglomération, avec un accompagnement pédagogique et dans des formats adaptés
- **S'interroger avec les communes** ou structures partenaires sur les besoins de sensibilisation artistique, de prestation de spectacle vivant ou d'intervention de pointe qui pourraient exister dans leurs services
- Produire davantage de **dossiers pédagogiques** (partenariat enseignant, parothécaire, production, lieu d'accueil) pour accompagner la valorisation du projet

S'impliquer auprès et avec les entreprises du territoire

- Identifier et planifier, avec la direction du développement économique de Versailles Grand Parc, les espaces où entreprises du territoire et Conservatoire pourraient **se rencontrer** pour des diffusions de spectacle vivant, présence aux concerts, des échanges professionnels et travaux de recherche (ex. nouvelles technologies, méthodologies de travail...)
- **Valoriser autrement les entreprises du territoire** en les mobilisant autour d'accompagnements stratégiques de la vie du Conservatoire : taxe d'apprentissage, parrainage de la saison ou de projets d'ampleur, bourses aux étudiants (à définir en fonction de leur politique partenariale et orientations)



RÉSIDENCES D'ARTISTES

Les résidences d'artistes sont un atout pédagogique et artistique incontournable. Les artistes en résidence dans un établissement incarnent un travail de création en cours et témoignent, sur la durée, des recherches et évolutions qu'il sous-entend. Par ailleurs, ces artistes sont invités à accompagner des projets ponctuels ou un parcours d'études, dans des formats variables, qui constituent des compléments de formation très riches, souvent marquants pour les élèves.

Construire des collaborations au service des enseignements et des publics

- Elaborer les résidences avec les artistes en fonction des **compléments** de spécialités, compétences et esthétiques qu'ils constituent par rapport aux équipes et métiers du Conservatoire
- Faire de ces équipes professionnelles artistiques des **membres à part entière de l'équipe** pédagogique
- Savoir les associer aux **étapes clés** de la vie de l'établissement : déroulement du calendrier pédagogique et de la construction de la saison artistique
- Tirer parti du **temps long de la résidence** (3 ans) afin que collaboration soit progressive et approfondie



RÉSIDENCES D'ARTISTES

S'appuyer sur les partenaires

- Travailler avec les artistes reçus par d'**importants lieux de diffusion partenaires** comme le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines ou de l'Onde dans la mesure où ils sont souvent habilités par la DRAC et s'inscrivent déjà dans des **programmes d'actions culturelles riches** qui peuvent être **mutualisés** avec le nôtre (invitation pour des master-classes, association sur des projets de création...)
- Continuer à travailler avec les artistes en **résidence sur le territoire de Versailles Grand Parc** pour favoriser le maillage des interventions et projets et la circulation des publics : résidences Mois Molière, projets d'accueil de résidences « intercommunalité » en cours d'études

Artistes en résidence : acteurs économiques à part entière

- Encourager par ces résidences la reconnaissance des entreprises culturelles comme actrices du développement économiques d'un territoire, au même titre que les autres entreprises
- Veiller à ce que les accueils aient un bénéfice réel pour les équipes artistiques en résidence, pour leurs projets de création et de rayonnement notamment ; le cas échéant mobiliser les moyens de l'intercommunalité en ce sens



ECOLE DU SPECTATEUR

Assister à des concerts et spectacles constitue une part incontournable de la formation des musiciens, danseurs et comédiens. Prendre la place du spectateur c'est s'immerger autrement dans une œuvre, observer le travail des professionnels, cultiver son écoute, son regard et son esprit critique. C'est aussi se projeter, en tant que futur professionnel comme en tant qu'amateur, à se produire devant des publics, si divers soient-ils.

Force est de constater que de nombreuses contraintes organisationnelles, familiales et financières viennent empêcher les élèves et étudiants de se rendre au spectacle. Dans le cadre de ce nouveau projet d'établissement, le Conservatoire et la collectivité se dotent d'outils complémentaires pour pallier ces manques.



ECOLE DU SPECTATEUR

Mettre en avant la fonction pédagogique

- Travailler très en amont **avec les responsables des lieux de diffusion partenaires** pour identifier, au sein de la programmation en cours de conception, quels spectacles peuvent faire écho aux projets pédagogiques des professeurs (en classe ou dans le cadre de la saison du Conservatoire)
- **Impliquer les professeurs** dès cette étape pour qu'ils puissent intégrer la participation au spectacle dans leur programme
- Viser en priorité les spectacles liés aux **artistes en résidence** ou pour lesquels des **actions culturelles** spécifiques peuvent être menées (au Conservatoire ou au Théâtre)
- Mentionner dans le règlement des études la présence au spectacle

Développer et affirmer les partenariats avec quelques lieux de diffusion clés

- **Approfondir les partenariats** déjà en cours avec des acteurs artistiques clés du territoire élargi : le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines scène nationale, L'Onde - Théâtre et Centre d'art de Vélizy-Villacoublay et le Théâtre Montansier de Versailles
- **Valoriser**, auprès de nos publics, **la programmation et les actions** menées par ces lieux de diffusion en s'intéressant en particulier aux artistes en résidence ou actions culturelles menées
- Au travers de ces échanges et d'une communication adaptée, **favoriser la circulation des publics et des artistes** sur le territoire



ECOLE DU SPECTATEUR

Réduire les obstacles organisationnels

- Confier à la **régie de recettes** le rôle d'**interface** (élève - lieux partenaires) pour la réservation des places de spectacles : vote de tarifs spécifiques au titre des compléments de formation (transmission du paiement qui n'est plus sous la responsabilité d'enseignants ou d'élèves)
- En fonction des spectacles et des tarifs génériques votés, prendre éventuellement en charge une **partie des coûts supplémentaires** (moyennant compensation globale avec les recettes de scolarité)
- Faciliter, dans la mesure du possible, les accès aux familles des élèves aux spectacles
- En fonction des projets, affecter une part du budget de fonctionnement pour organiser des **transports en bus**.



UN PROJET CULTUREL À L'IMAGE DU TERRITOIRE

Le projet d'enseignement artistique et le projet culturel sont fortement imprégnés de l'histoire du territoire de Versailles Grand Parc et porteurs de l'esprit que les élus intercommunaux défendent dans leur projet, pour des actions durables, ancrées dans le quotidien des habitants.



LOCALITÉ ET INTERCOMMUNALITÉ

Vigilante aux différentes strates administratives, Versailles Grand Parc se veut être une intercommunalité au service de ses communes avant d'être une institution autonome. Ainsi, elle veille dans tous ses projets à combiner proximité et transversalité. La construction de l'offre d'enseignement artistique s'inscrit dans cette ligne, tout en poursuivant le rayonnement international dont l'établissement bénéficie déjà.

Assumer des choix pédagogiques à l'échelle intercommunale ou par site

- Assurer, dans tous les sites, un **cycle initial homogène et complet**, accessible sans sélection, pour permettre au plus grand nombre d'engager un parcours artistique au plus près du domicile
- **Mutualiser**, sur un ou quelques sites, les ressources et les effectifs artistiques pour certaines pratiques collectives, cours (notamment pour les cursus spécifiques) afin de proposer des enseignements les plus complets possible
- Composer la saison artistique **en fonction de l'intérêt pédagogique** des projets soit dans une logique de site comme de projets plus transverses (aux départements pédagogiques, aux niveaux, aux sites...)
- Affirmer le « nouveau métier » et le **double rôle des conseillers aux études - responsables de site** qui accompagnent le parcours des élèves au sein du schéma des études intercommunales et des projets de l'établissement et pilotent l'organisation et la vie quotidienne d'un site



LOCALITÉ ET INTERCOMMUNALITÉ

Envisager la complémentarité avec les écoles associatives avant tout au regard de la proximité

- Concentrer en local (sans nécessité de déplacement) le soutien vers les élèves **les plus jeunes**
- Faire des choix, au regard du **bassin de vie et de circulation** des transports, pour les niveaux s'adressant aux publics susceptibles de se déplacer et pour les pratiques collectives nécessitant davantage d'élèves que ceux d'une seule école
- Donner accès aux élèves des écoles associatives aux **grands projets de saison** ou à des **pratiques collectives plus ponctuelles** (ex. orchestre symphonique ou d'harmonie Versailles Grand Parc)

Garantir une articulation permanente entre proximité et transversalité

- Former les agents des métiers accueil, scolarité et production pour qu'ils soient en mesure de répondre et **aiguiller les publics** tant sur les **problématiques transversales** à l'établissement (organisation des études, modalités d'inscription, d'utilisation de l'Extranet, objectifs et organisation d'un projet...) que sur des **points très quotidiens** (enregistrement d'une donnée personnelle ou d'une absence d'un élève, report de cours...)
- Mettre en place un système de **standard téléphonique** qui permette une réponse aux usagers en journées continues
- Développer un **nouveau site Internet** qui propose des **entrées par « service »** en plus de donner des informations sur l'ensemble de l'offre et de la saison artistique



DES RACINES ET DES AILES

A l'image de l'histoire et de la dynamique culturelle de Versailles Grand Parc, le projet pédagogique et artistique de l'établissement couvre plusieurs siècles de répertoires jusqu'à la création la plus contemporaine. Les musiques anciennes, les musiques actuelles et les nouvelles technologies jouent pleinement leur rôle, aux côtés des répertoires classiques (principalement répertoires des 19^{ème} et 20^{ème} siècles).

Traverser les âges tout au long des apprentissages

- Veiller, au travers des programmes pédagogiques et des projets de saison, à faire jouer et découvrir des **répertoires très divers** aux élèves et publics
- Encourager le développement et la structuration du département **musiques actuelles** amplifiées
- Développer la création et la diffusion d'**œuvres contemporaines**
- Associer les **nouvelles technologies** à la pédagogie
- Caractériser les **résidences d'artistes** autour de cette notion : une première expérimentation sera mise en œuvre avec l'accueil de Puce Muse (Centre de création de musique visuelle) dans le bâtiment auditorium rénové de la Chancellerie à Versailles
- Poursuivre l'**acquisition et le prêt d'instruments anciens** (et la location à des tarifs très abordables) en faveur des grands élèves et étudiants qui en commencent la pratique ; de même pour l'exploration de **dispositifs intégrant les nouvelles technologies**



DES RACINES ET DES AILES

Caractériser une partie des propositions alternatives aux cursus en lien avec l'historique du territoire et de l'établissement

- Sur un territoire où la pratique du chant choral est développée, proposer plusieurs **ateliers chantés**, en explorant différentes esthétiques et répertoires
- Dans un établissement marqué par l'enseignement des percussions, faire de l'**approche rythmique** une spécificité des propositions alternatives aux cursus et notamment une nouvelle entrée vers le cursus
- Là où les élèves confirmés étudient tant les instruments et répertoires modernes qu'anciens, caractériser certains ateliers autour des **musiques traditionnelles du monde**



MOYENS ALLOUÉS

En 2018 le budget de fonctionnement dédié à l'enseignement artistique est de près 8.700 K€ en fonctionnement et 2.000 K€ en investissement.

S'INSCRIRE DANS LA CONTINUITÉ

Le budget dédié à l'enseignement artistique est le deuxième budget le plus important porté par la collectivité, notamment du fait d'une masse salariale forte (180 agents).

Depuis le transfert de la compétence en 2010, Versailles Grand Parc a investi de façon **mesurée mais engagée** pour permettre au projet d'enseignement artistique de se construire. Les efforts ont principalement porté sur les harmonisations liées au personnel, les évolutions et rattrapages de subventions pour les écoles associatives et les travaux de réhabilitation, rénovation voire extension menés dans la majorité des sites.

Souplesse et confiance ont également été accordées aux équipes de direction pour que les évolutions voulues par le nouveau schéma des études (temps de cours, recrutement de nouveaux enseignants pour des compléments de cours ou de nouvelles disciplines) soient financés en **maintenant l'ensemble des crédits alloués**, voire avec une hausse de 1 à 2% certaines pour financer les augmentations mécaniques (GVT). Ainsi les économies qui se présentaient avec certains départs en retraite ont pu être réinvesties dans l'offre d'enseignement.

S'INSCRIRE DANS LA CONTINUITÉ

Compte tenu des moyens déjà accordés et des contraintes financières que subissent les collectivités, il convient de mener ce projet d'établissement à **moyens constants**, moyennant la prise en compte de quelques évolutions « mécaniques » telles que :

- Masse salariale : BP2017 +2% : la 2^{ème} phase d'évolutions pédagogiques liées à la mise en œuvre du schéma sera financée avec les moyens en place
- Evolution potentielle du budget pour les subventions aux écoles associatives en fonction des conclusions déterminées dans le cadre du projet
- Evolution potentielle du budget si les écoles associatives des communes du Chesnay, de Saint-Cyr-L'Ecole et/ou de Vélizy-Villacoublay étaient transférées
- Remboursement de charges aux communes qui évoluent, par convention, selon l'inflation.



BP2018 FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Masse salariale	6.745.000	Recettes inscriptions	1.100.000
Formation	28.000	Subventions (DRAC, CD78)	135.000
Fonctionnement général	292.320	Recettes locations instruments	5.980
Subventions écoles associatives	863.805	Recette locations de salles	2.000
Remboursement de charges aux communes	528.340	Subventions diverses et redevances	14.650
Administration générale	4.450	Redevances communes	3.400
Affaires juridiques	3.215	Part Versailles Grand Parc	7.438.365
Bâtiments	131.415		
Communication	54.000		
Services informatiques	48.850		
TOTAL	8.699.395	TOTAL	8.699.395



BP2018 INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Instruments, mobilier (dont équipement exceptionnel de l'auditorium)	211.215	Subventions	81.320
Subventions écoles associatives	25.000	Part Versailles Grand Parc	1.918.590
Construction	1.569.695		
Bâtiments	199.000		
TOTAL	2.004.910	TOTAL	2.004.910



CONCLUSION



CONCLUSION

Avec le développement économique du territoire, le développement culturel est le 2^{ème} pilier sur lequel repose la dynamique intercommunale.

Ayant pour originalité première d'associer un conservatoire multi-sites classé à rayonnement régional et des écoles de musiques associatives, le projet d'enseignement artistique de Versailles Grand Parc se veut en constante évolution et en perpétuel dépassement.

Le projet d'établissement ici présenté témoigne des ambitions qu'élus, équipes du Conservatoire et partenaires partagent pour proposer une offre d'enseignement artistique riche et diverse à des publics toujours plus nombreux. Fédérant des héritages forts, s'appuyant sur les compétences et expériences de chacun et attentif aux différents profils et attentes des publics, ce projet est celui d'un établissement qui se renouvelle et sait être ancré dans son territoire d'implantation comme rayonner à l'échelle internationale.

Une première évaluation du projet sera menée à mi-parcours, à l'horizon 2020, pour prévoir d'éventuelles actualisations et saisir les opportunités nouvelles qui pourraient se présenter.